

PARTIE III. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS

A . MÉTHODOLOGIE

TRADUCTION DES NIVEAUX DE SENSIBILITÉ EN NIVEAUX D'ENJEU

Les parties précédentes ont permis de déterminer le niveau global de sensibilité des unités paysagères avec les ouvrages éoliens, de traiter des enjeux des sites protégés¹ et d'établir des niveaux de densité de monuments historiques et de visibilité du motif éolien.

Afin de procéder à la synthèse globale de ces éléments il a été nécessaire de convertir les niveaux de sensibilité en niveau d'enjeu. Ainsi pour chaque enjeu thématique un gradient de 1 à 4 a été attribué de la sensibilité la plus faible à la plus forte (voir l'incompatibilité) vis-à-vis du développement éolien.

Concernant la thématique «Contexte éolien» il a été décidé de donner la valeur maximum aux secteurs où l'éolien n'est pas ou peu prégnant visuellement. Cette méthode concourt à la préservation des espaces de respiration et évite l'uniformisation de la prégnance du motif éolien sur le département.

¹ Sont pris en compte : les sites classés, les sites inscrits et les sites patrimoniaux remarquables

UNITÉS PAYSAGÈRES CRITÈRES UNIQUEMENT PAYSAGERS

Niveau de compatibilité globale des unités paysagères avec le développement éolien	Niveau d'enjeu attribué
FORTE	1
MODÉRÉE	2
FAIBLE	3
INCOMPATIBLE	4

PATRIMOINE

Niveau de sensibilité des sites classés, inscrits et SPR	Protection	Niveau d'enjeu attribué
	aucun statut*	1
FAIBLE	site de faible enjeu	2
MOYEN	site d'enjeu moyen	3
FORT	site d'enjeu fort	4

Niveau de densité des Monuments Historiques	Nombre de MH visibles	Niveau d'enjeu attribué
FAIBLE	1 à 3	1
MOYEN	4 à 7	2
FORT	8 à 15	3
TRÈS FORT	16 et +	4

(*) L'absence de site reconnu bénéficiant d'un statut de protection n'exclut pas la présence de sites à valeur patrimoniale, d'où le choix d'un coefficient non nul.

CONTEXTE ÉOLIEN

Prégnance visuelle du motif éolien	Angle apparent	Niveau d'enjeu attribué
TRÈS FORTE	> 5°	1
FORTE	1° à 5°	2
MOYENNE	0,5° à 1°	3
FAIBLE	0,1° à 0,5°	4
NÉGLIGEABLE	0° à 0,1°	4

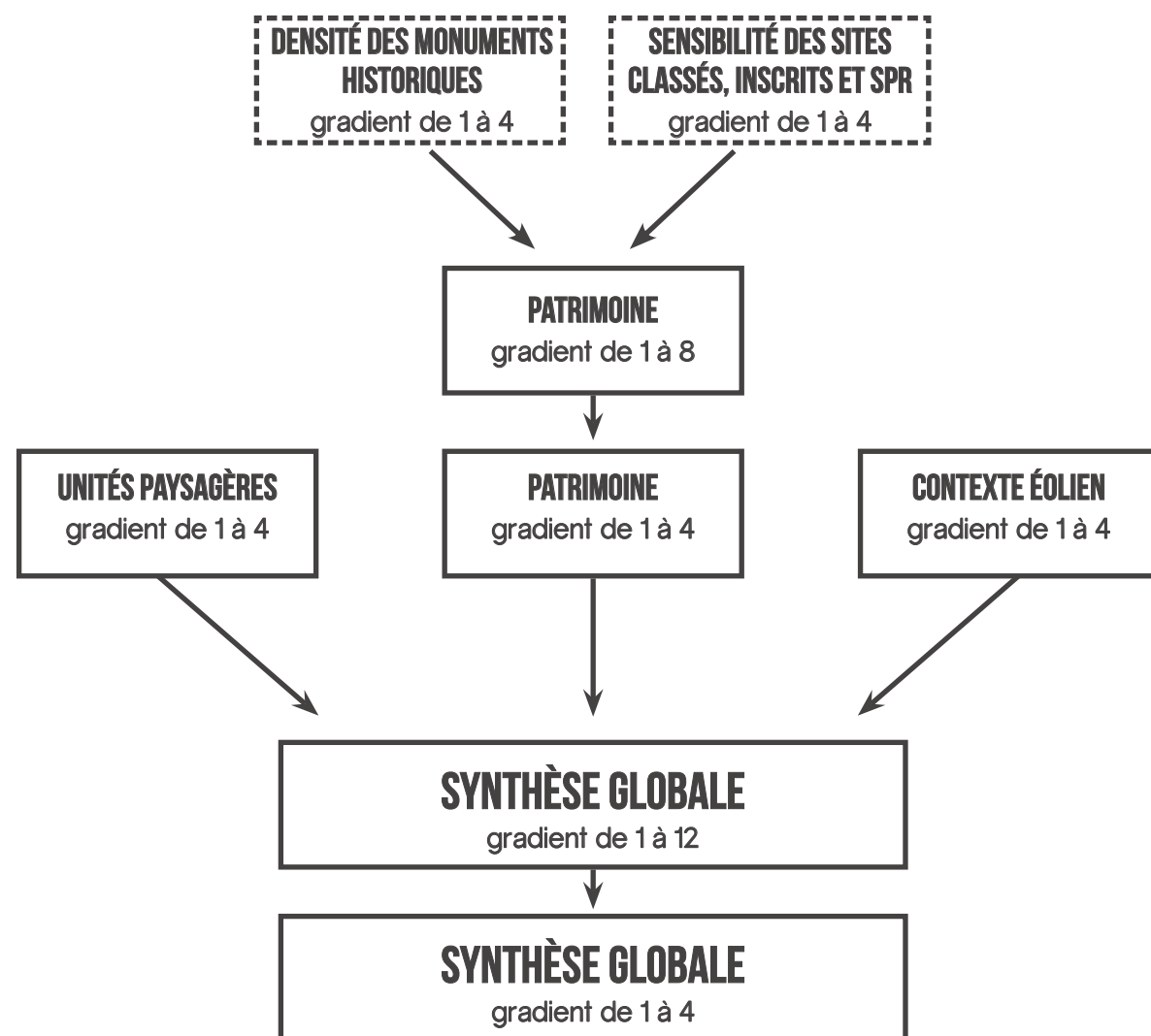
PRINCIPES DE REPRÉSENTATION DES ENJEUX GLOBAUX

La représentation cartographique des enjeux globaux nécessite la définition d'un principe de représentation des enjeux cumulés.

L'enjeu global en chaque point du département est obtenu par l'addition des enjeux de chacune des thématiques, lesquelles interviennent avec un poids équivalent dans ce calcul.

Il est d'abord procédé à un cumul des niveaux d'enjeux pour la partie patrimoine (qui s'échelonnent de 1 à 8). Cette étape intermédiaire est nécessaire pour attribuer une même représentativité aux trois thématiques initiales que sont les unités paysagères, le patrimoine et le contexte éolien. Cette dernière carte, synthèse du document, présente des valeurs d'enjeux compris entre 3 et 12 points.

La finesse du découpage de ces cartes (en 8 et 12 classes) s'avère difficile d'interprétation. Aussi, pour une meilleure lisibilité, les niveaux d'enjeux globaux ont été regroupé en 4 niveaux.



SCHÉMATISATION DE LA RÉFLEXION MENANT À LA SYNTHÈSE GLOBALE DES SENSIBILITÉS

PATRIMOINE

Cumul des enjeux liés aux sites classés, inscrits et SPR et au niveau de densité des Monuments Historiques

Niveau d'enjeux globaux
1
2
3
4
5
6
7
8

Niveaux d'enjeux globaux (gradient en quatre niveaux)	
1 - 2	Enjeux faibles
3 - 4	Enjeux modérés
5 - 6	Enjeux élevés
7 - 8	Enjeux maximums

SYNTHÈSE GLOBALE

Cumul des enjeux liés aux unités paysagères, au patrimoine et au contexte éolien

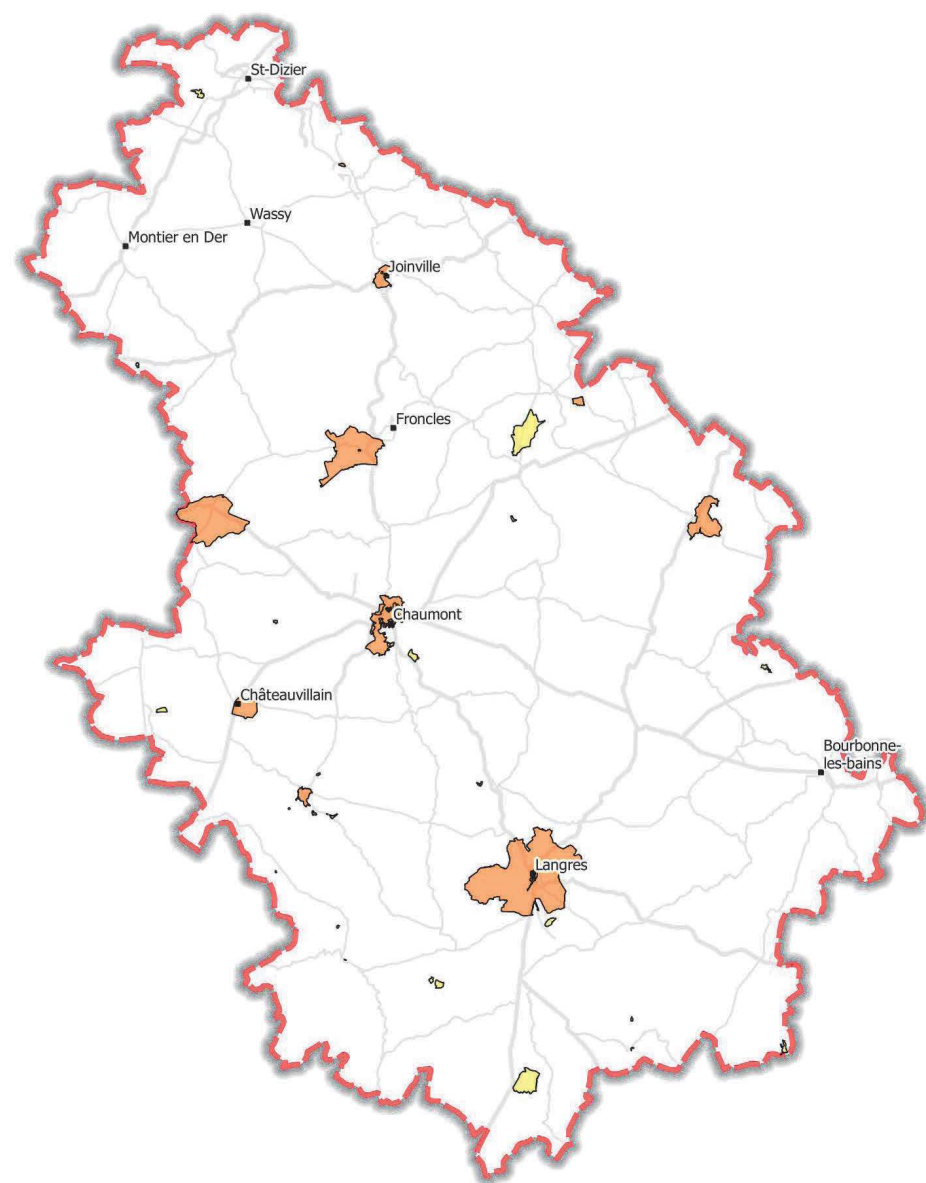
Niveau d'enjeux globaux
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

Niveaux d'enjeux globaux (gradient en quatre niveaux)	
3-5	Enjeux faibles
6-8	Enjeux modérés
9-10	Enjeux élevés
11-12	Enjeux maximums

B . SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU PATRIMOINE

RAPPEL DES DONNÉES

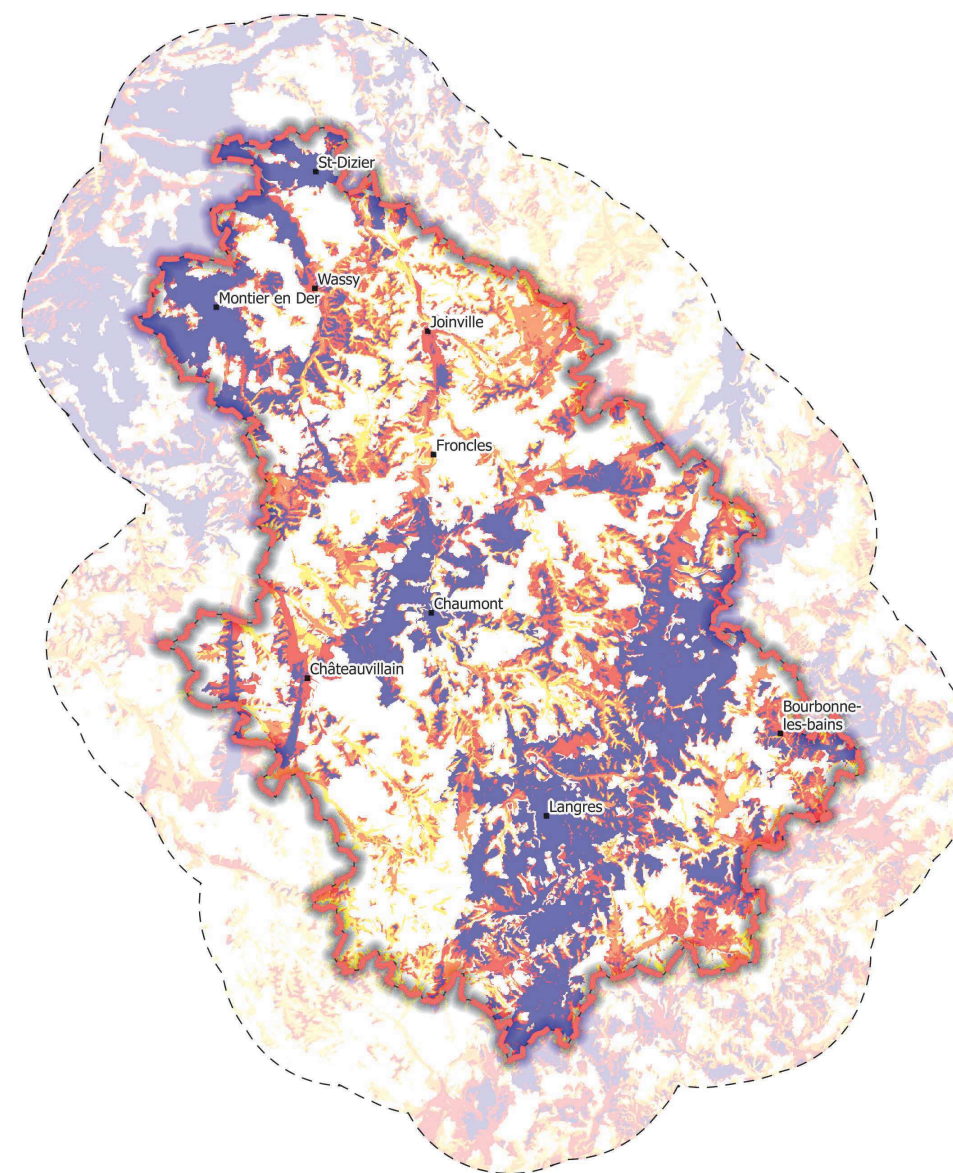
Sensibilités des sites classés, inscrits et SPR



Niveau de sensibilité des sites classés, inscrits et SPR	Protection	Niveau d'enjeu attribué
	aucun statut*	1
FAIBLE	site de faible enjeu	2
MOYEN	site d'enjeu moyen	3
FORT	site d'enjeu fort // SPR	4

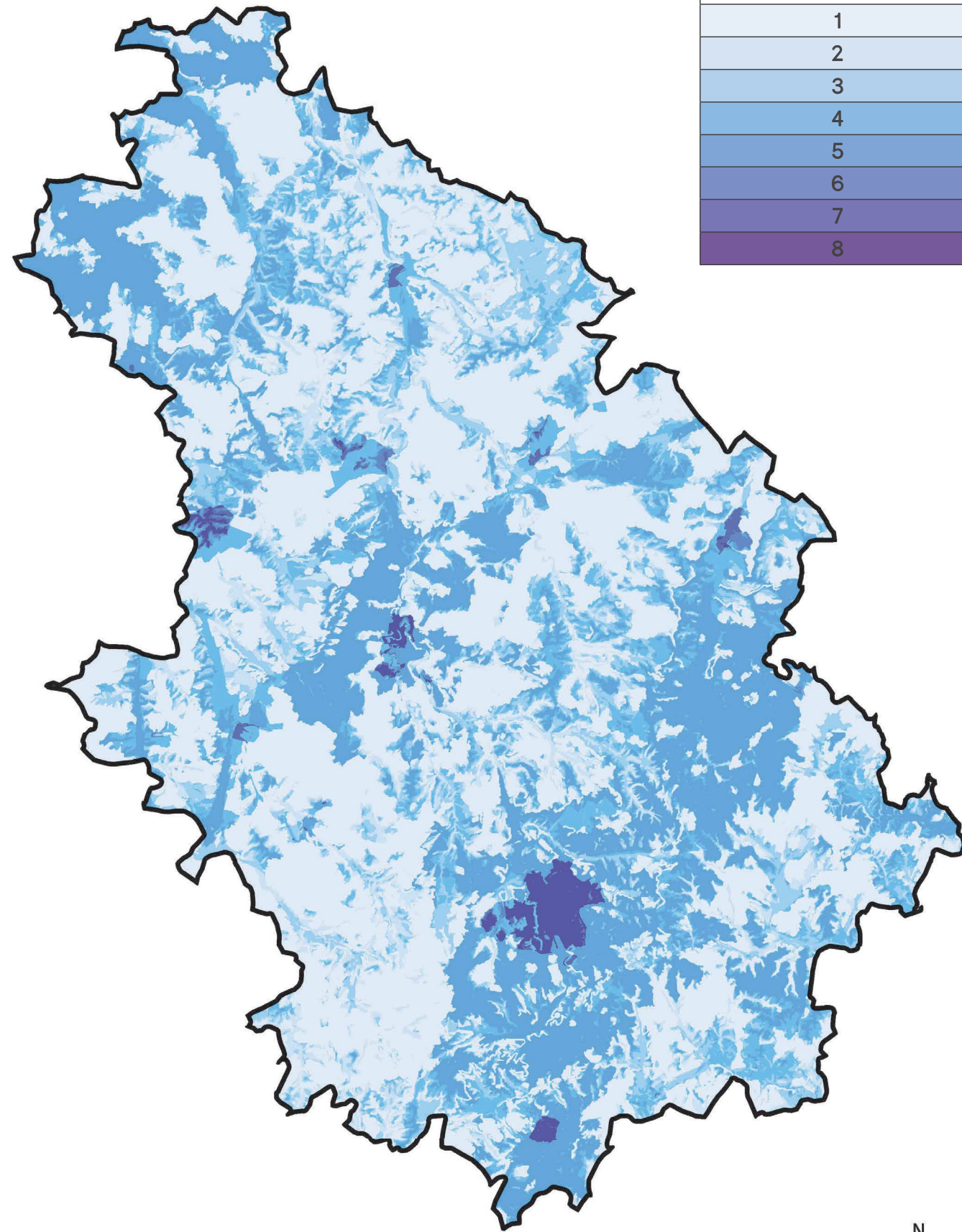
(*) L'absence de site reconnu bénéficiant d'un statut de protection n'exclut pas la présence de sites à valeur patrimoniale, d'où le choix d'un coefficient non nul.

Carte de densité des Monuments Historiques



Niveau de densité des Monuments Historiques	Nombre de MH visibles	Niveau d'enjeu attribué
FAIBLE	1 à 3	1
MOYEN	4 à 7	2
FORT	8 à 15	3
TRÈS FORT	16 et +	4

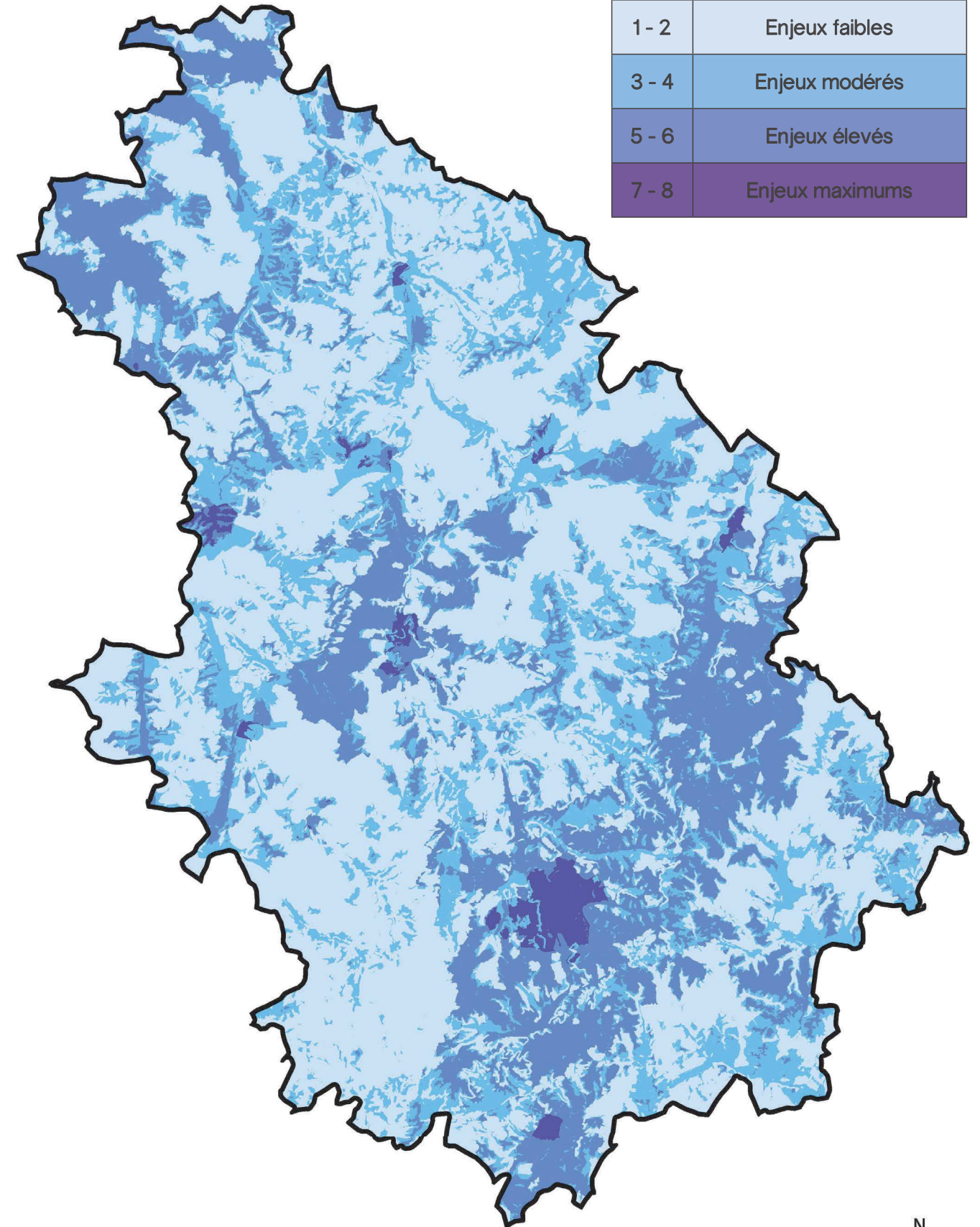
ANALYSE ET RÉSULTATS



0 5 10 km



Niveaux d'enjeux globaux	
1 - 2	Enjeux faibles
3 - 4	Enjeux modérés
5 - 6	Enjeux élevés
7 - 8	Enjeux maximums



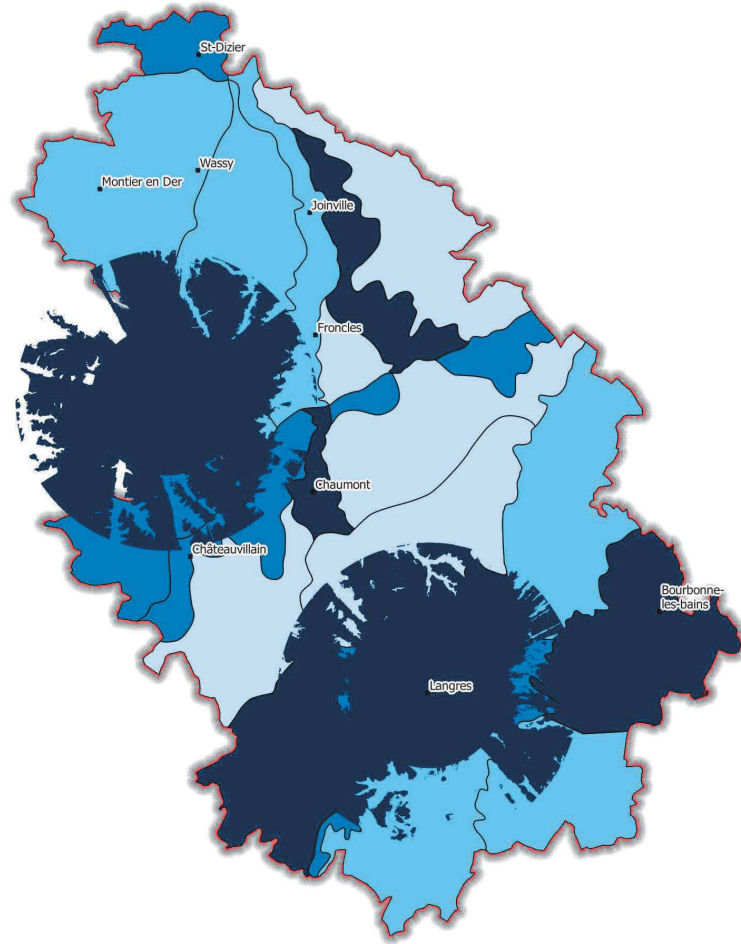
0 5 10 km



C . CARTE DE SYNTHÈSE GLOBALE

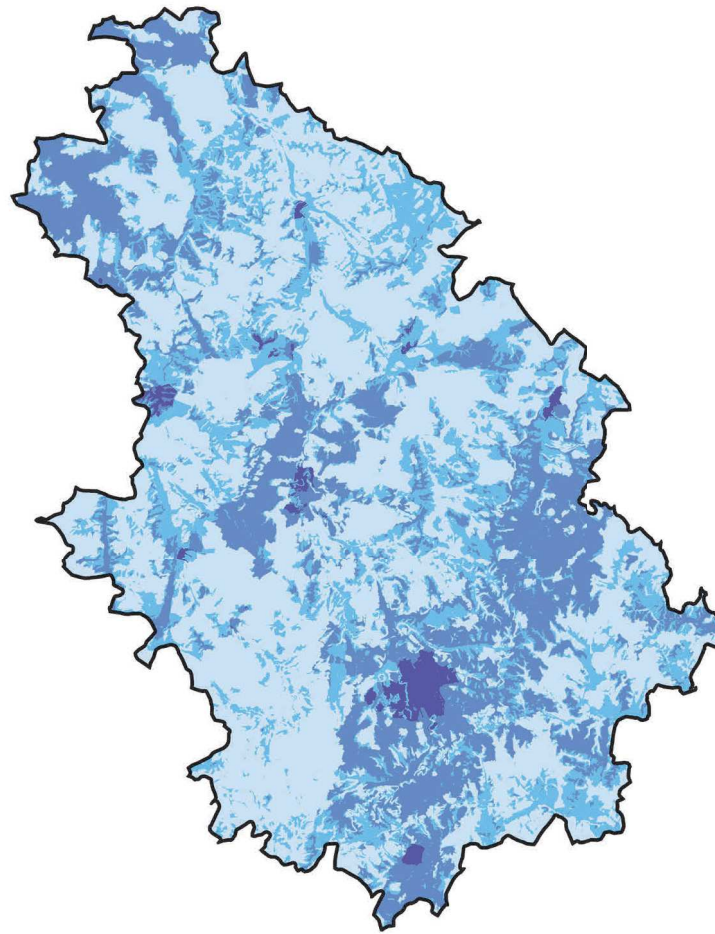
RAPPEL DES DONNÉES

Sensibilités des unités paysagères



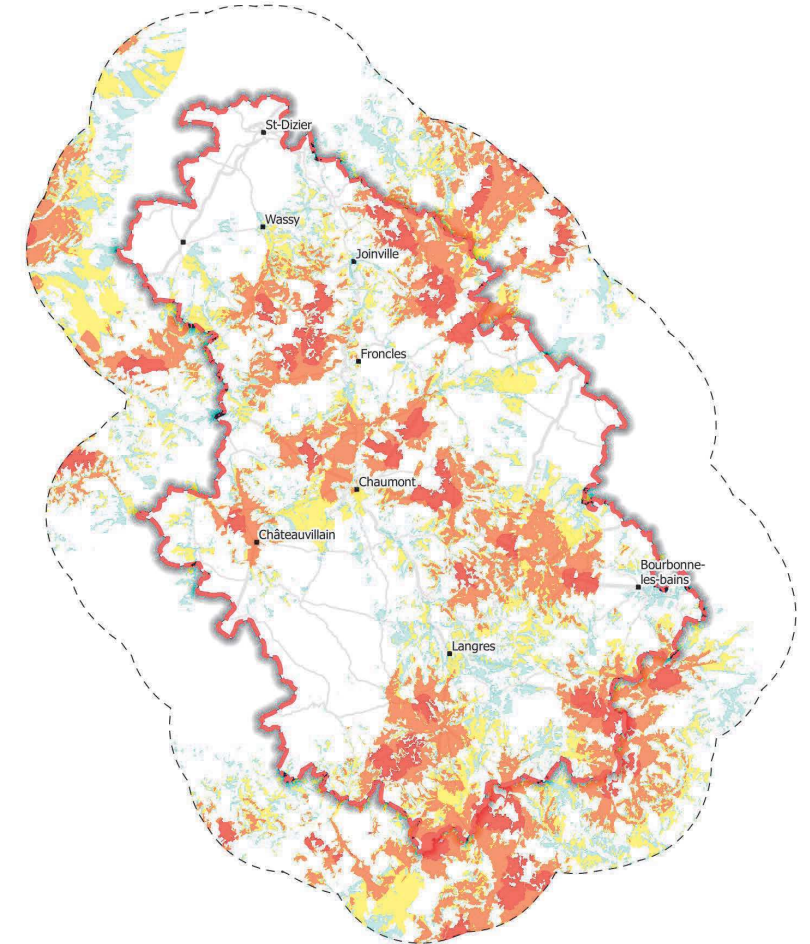
Niveau de compatibilité globale des unités paysagères avec le développement éolien	Niveau d'enjeu attribué
FORTE	1
MODÉRÉE	2
FAIBLE	3
INCOMPATIBLE	4

Carte de synthèse du patrimoine



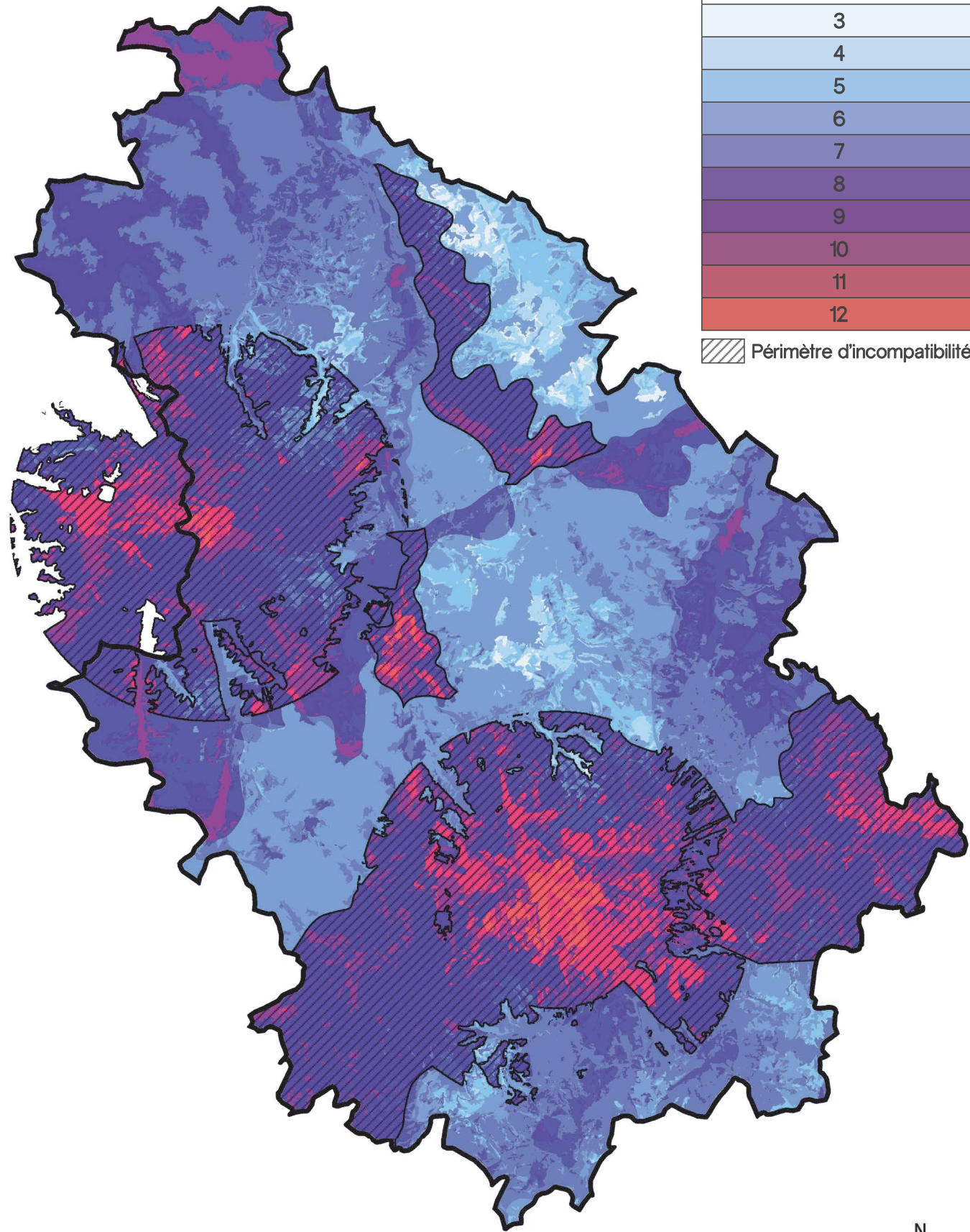
Niveau d'enjeu global du patrimoine	Niveau d'enjeu attribué
FAIBLE	1
MODÉRÉ	2
FORT	3
MAXIMUM	4

Carte de visibilité du motif éolien

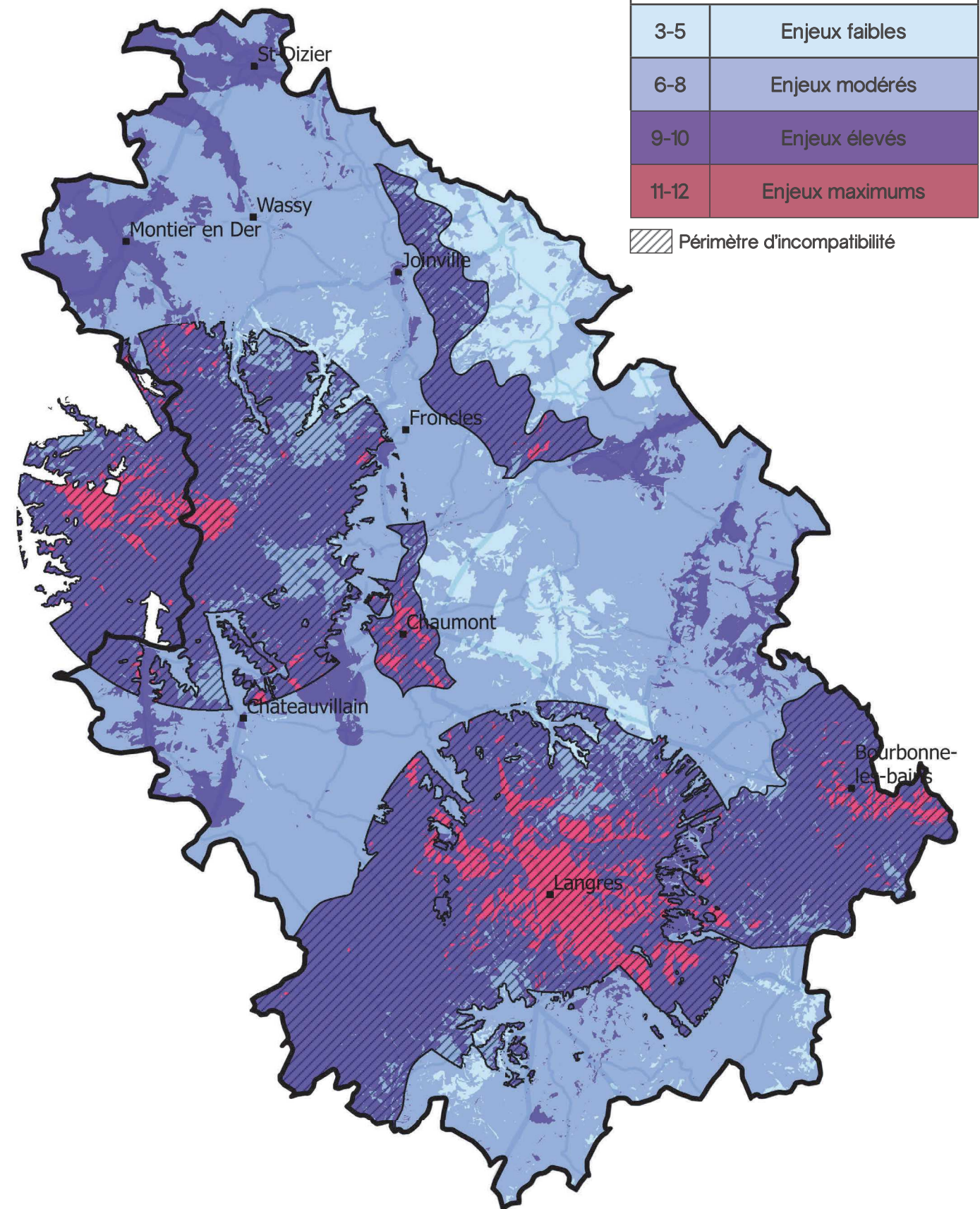


Visibilité du motif éolien	Angle apparent	Niveau d'enjeu attribué
TRÈS FORTE	> 5°	1
FORTE	1° à 5°	2
MOYENNE	0,5° à 1°	3
FAIBLE	0,1° à 0,5°	4
NÉGLIGEABLE	0° à 0,1°	4

ANALYSE ET RÉSULTATS



0 5 10 km



ANNEXES

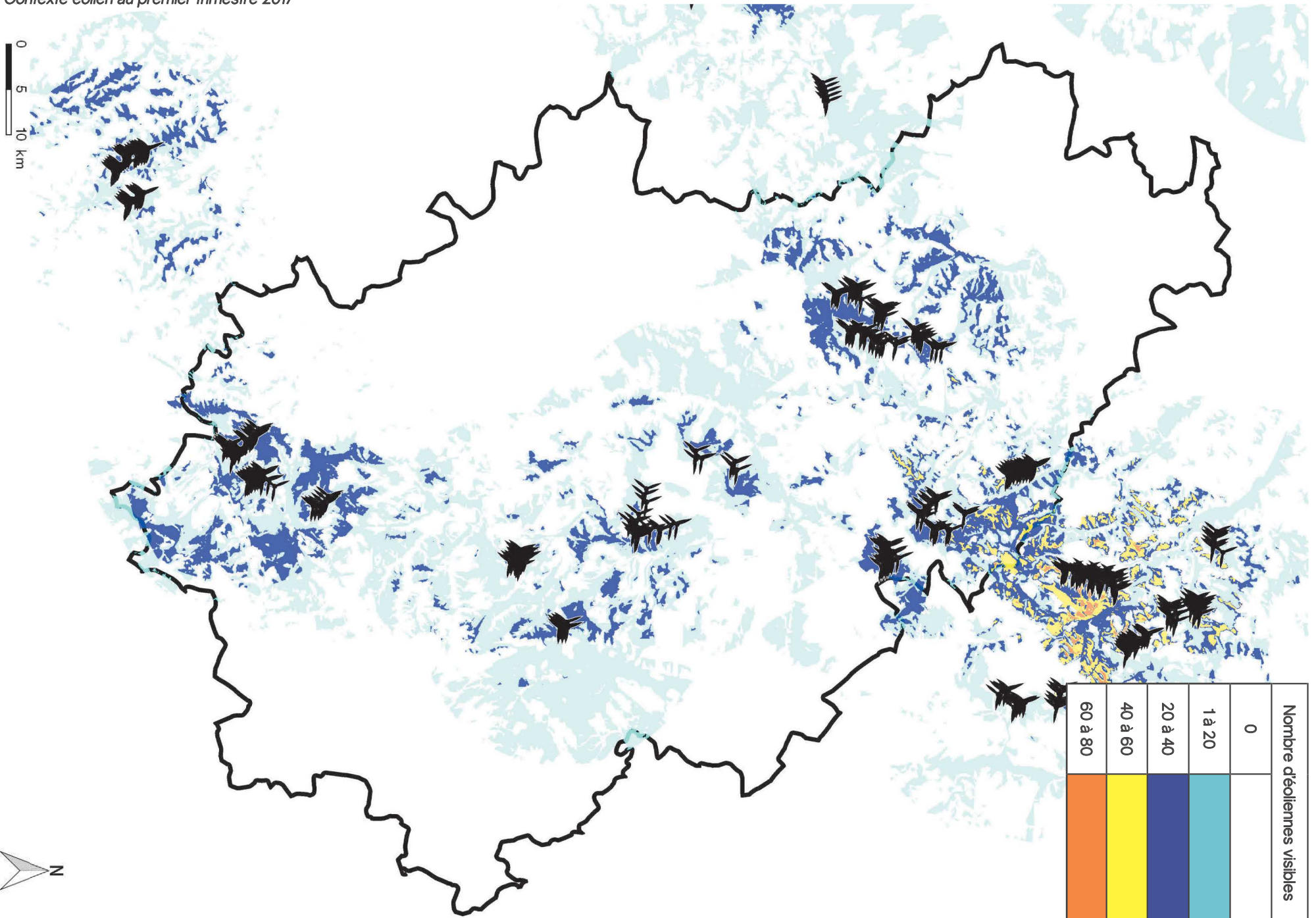


Annexe 1

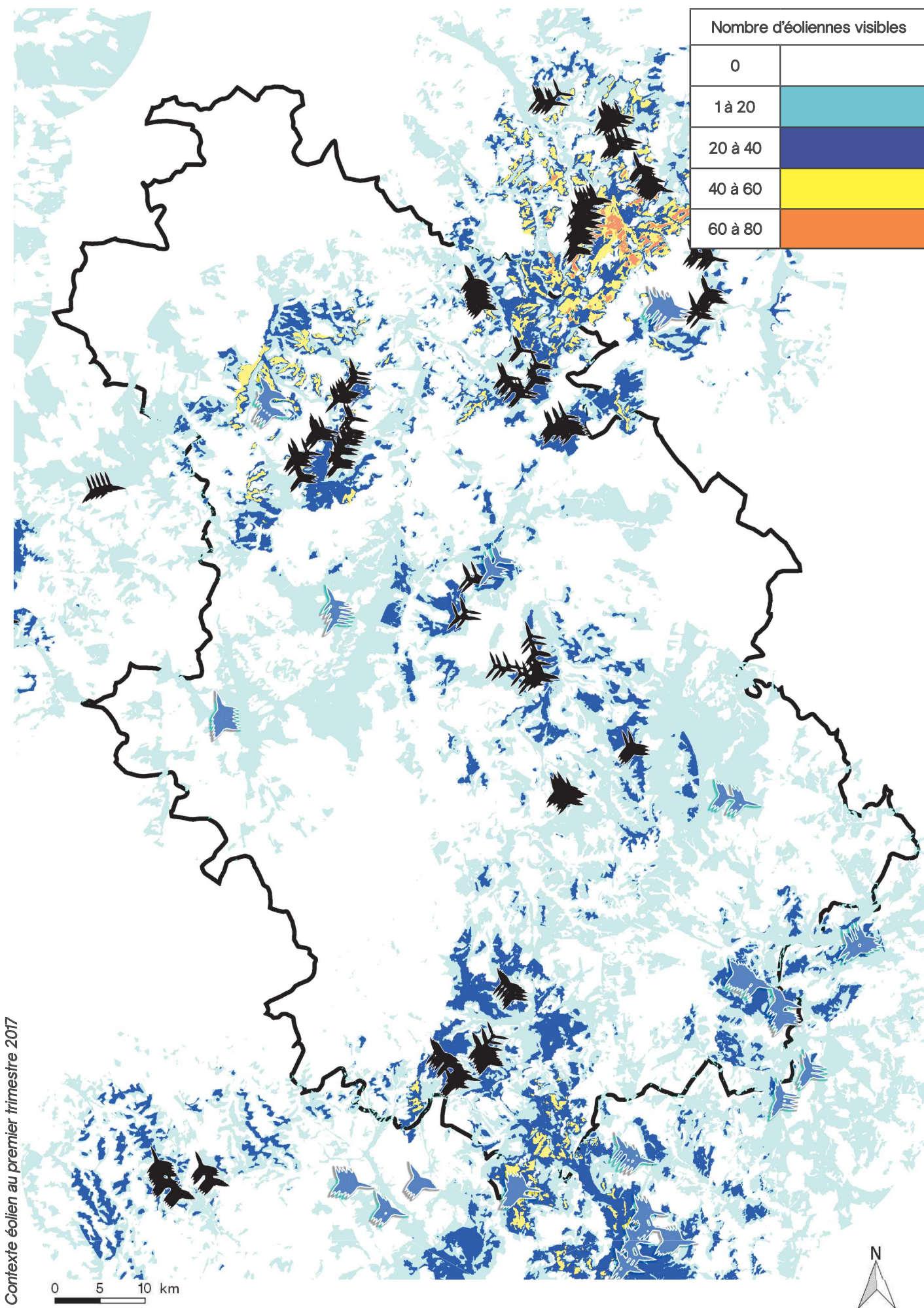
ZVI DU CONTEXTE ÉOLIEN

Prise en compte des éoliennes exploitées

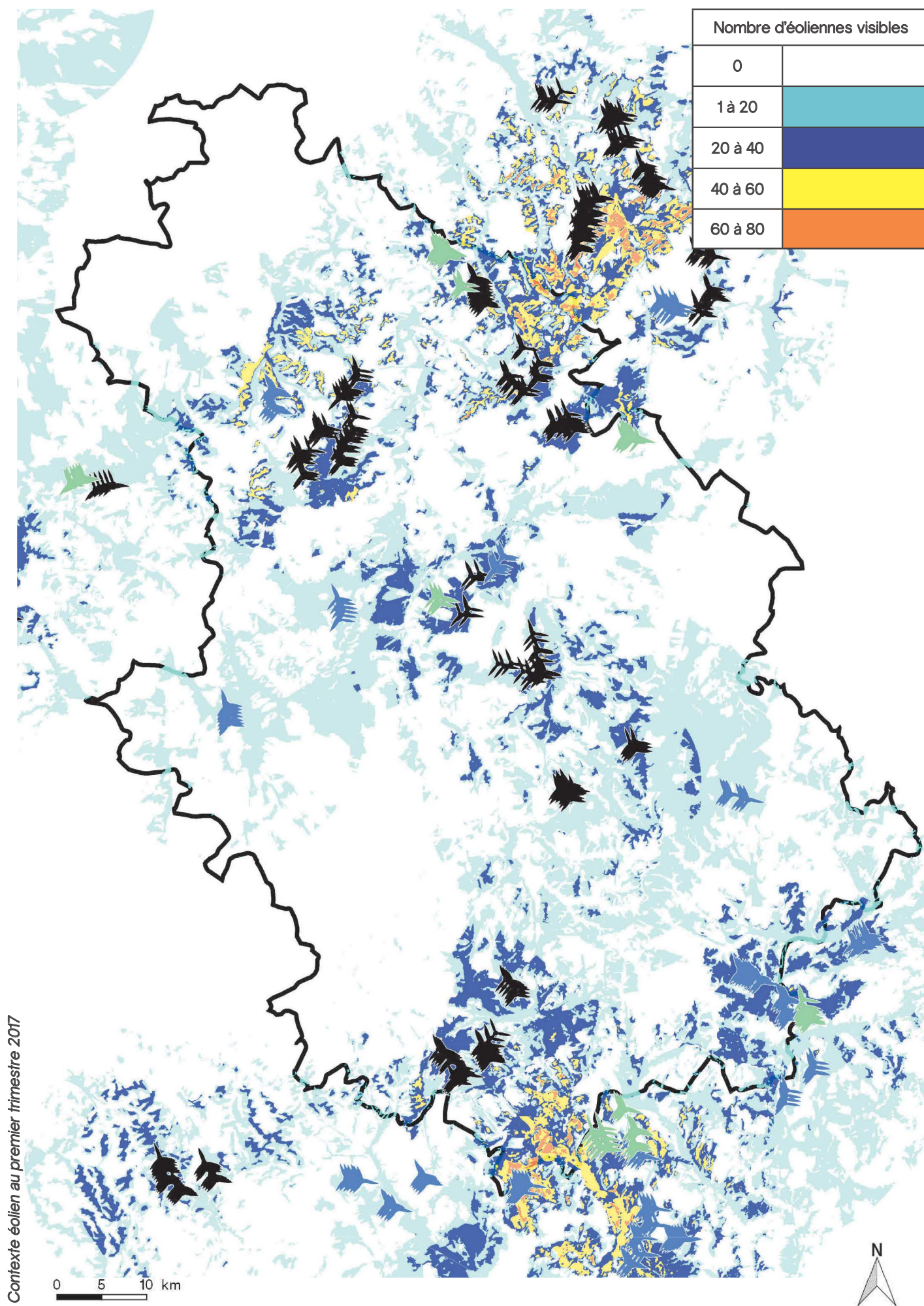
Contexte éolien au premier trimestre 2017



Prise en compte des éoliennes exploitées et accordées



Prise en compte des éoliennes exploitées, accordées et en instruction avec avis de l'AE

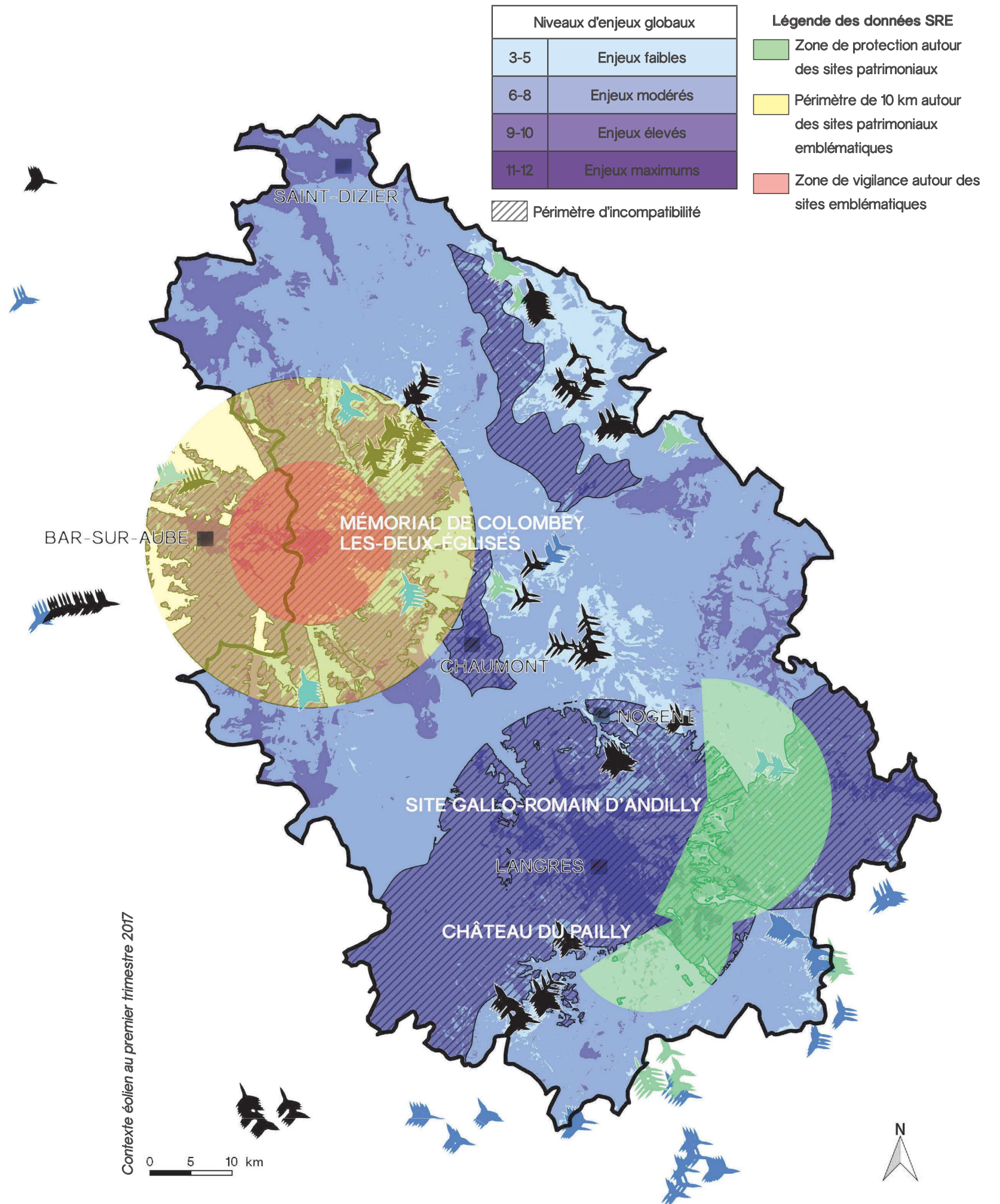


Annexe 2

CARTE DE SYNTHÈSE PRENANT EN COMPTE LE SCHEMA RÉGIONAL ÉOLIEN

ANNEXES

ÉTUDE SUR LA CAPACITÉ DES PAYSAGES HAUT-MARNAIS À ACCUEILLIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN



Annexe 3

LÉXIQUE

BUTTE TÉMOIN

Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lorsqu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peuvent générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

THALWEG

Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

Annexe 4

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

■ Photo 1 : Dans ce paysage extrêmement ouvert et panoramique malgré l'absence de relief, (© agence Coüasnon).....	18
■ Photo 2 : ... l'échelle de perception est très grande... (© agence Coüasnon).....	18
■ Photo 3 : ... et en corrélation avec celle du parcellaire (© agence Coüasnon).....	18
■ Photo 4 : Plaine agricole borné d'un liseré boisé le long de la RN 4 qui mène à Saint-Dizier (© agence Coüasnon).....	22
■ Photo 5 : À la sortie des massifs forestiers des bosquets sont encore présents mais les perceptions s'ouvrent sur la plaine (© agence Coüasnon).....	22
■ Photo 6 : Cultures et masses boisées se partagent l'espace au nord-ouest de Saint-Dizier (© agence Coüasnon).....	22
■ Photo 7 : De nombreux secteurs de la vallée de la Marne, très anthropisés, du fait de la présence de carrières, (© agence Coüasnon).....	26
■ Photo 8 : ... de silos et de grandes infrastructures se découvrent à grande échelle. (© agence Coüasnon).....	26
■ Photo 9 : Tandis que, ponctuellement, à la faveur d'un resserrement, de la présence d'un village (ici : Donjeux), l'échelle se rétrécit nettement. (© agence Coüasnon).....	26
■ Photo 10 : Vaste parcellaire, très grands bâtiments agricoles et absence de relief constituent les caractéristiques du paysage de ce plateau... (© agence Coüasnon).....	30
■ Photo 11 : ... d'où jaillit ponctuellement la croix-de-Lorraine, signal emblématique de Colombey-les-Deux-Eglises (© agence Coüasnon).....	30
■ Photo 12 : "À l'opposé" : paysage représentatif de vallon au parcellaire resserré avec le village de Brachay blotti au creux du val. (© agence Coüasnon).....	30
■ Photo 13 : La vallée de la Renne et le village de Saint-Martin vus depuis la RD 201. (© agence Coüasnon).....	34
■ Photo 14 : La vallée de l'Aube et le village de Silvarouvres depuis la RD 396. (© agence Coüasnon).....	34
■ Photo 15 : La vallée du Brauzé et le village de Vaudrémont depuis la RD 102. (© agence Coüasnon).....	34
■ Photo 16 : Vue sur l'intime vallée boisée qui relie Thonnance-les-Joinville à Montreuil-sur-Thonnance (© agence Coüasnon).....	38
■ Photo 17 : La vallée de la Manoise au sud d'Orquevaux : cas fréquent, les boisements occupent les crêtes et se partagent les flancs avec les prairies (© agence Coüasnon).....	38
■ Photo 18 : Vue depuis la RD 67A sur la vallée du Rognon entre Roches-sur-Rognon et Doulaincourt-Saucourt (© agence Coüasnon).....	38
■ Photo 19 : Vue depuis la RD 179 à la sortie de la forêt, en direction d'Effincourt où le plateau est animé de vallons et de bois (© agence Coüasnon).....	42
■ Photo 20 : Autre vue du parc éolien du Haut-Pays depuis le sud-ouest de Pansey (© agence Coüasnon).....	42
■ Photo 21 : Parc éolien et bourg de Leurville depuis la RD 225 (© agence Coüasnon).....	42
■ Photo 22 : Vue élargie en direction du bourg de Montsaon (© agence Coüasnon).....	46
■ Photo 23 : Vue rapprochée vers le même bourg et, à sa gauche (nord) la butte témoin, lieu-dit "le Camp de César" (© agence Coüasnon).....	46
■ Photo 24 : Autre butte-témoin perçue depuis le secteur d'Autreville-sur-la-Renne (© agence Coüasnon).....	46
■ Photo 25 : Vue vers le nord depuis les abords d'Esnouveaux (© agence Coüasnon).....	50
■ Photo 26 : Vue depuis la RD 1 (© agence Coüasnon).....	50

■ Photo 27 : La vaste et plane clairière du Puits-des-Mèzes (© agence Coüasnon).....	50
■ Photo 28 : Vue de l'approche de Chaumont par la route de Biesles où l'inflexion du plateau donne soudain à voir la ville (© agence Coüasnon).....	54
■ Photo 29 : Le viaduc de Chaumont sur la Suize (entrée ouest de la ville) (© agence Coüasnon).....	54
■ Photo 30 : La zone d'activités sud de Chaumont. On distingue la vallée de la Marne et surtout, au delà, la crête boisée. (© agence Coüasnon).....	54
■ Photo 31 : Vue des hauteurs de la vallée de la Suize depuis la RD 107. (© agence Coüasnon).....	58
■ Photo 32 : Le parc éolien de Haut-Chemin sur le plateau très ouvert, entre Ageville et Biesles. (© agence Coüasnon).....	58
■ Photo 33 : Le village de Crenay lové au bas du coteau, sur la rivière de la Suize. (© agence Coüasnon).....	58
■ Photo 34 : Les boisements mettent en scène les variations du relief. (© agence Coüasnon).....	62
■ Photo 35 : Dépression humide aux abords du site protégé des gorges de la Vingeanne. (© agence Coüasnon).....	62
■ Photo 36 : Dépression humide en fond de vallée. (© agence Coüasnon).....	62
■ Photo 37 : Le plateau de Langres perçu depuis le lieu-dit "La Cordière", commune de Brennes. (© agence Coüasnon).....	66
■ Photo 38 : Vue vers le nord-est depuis le Mont Jourdeuil, au dessus de la RD 3, commune de Beauchemin (© agence Coüasnon).....	66
■ Photo 39 : Vue vers le nord-ouest depuis le Mont Jourdeuil, au dessus de la RD 3, commune de Beauchemin (© agence Coüasnon).....	66
■ Photo 40 : Le départ de l'ancienne crémaillère qui donnait accès au rempart est de Langres. (© agence Coüasnon).....	70
■ Photo 41 : Le bas de la rue Longe-Porte, à Langres, s'ouvre - plein nord - sur la campagne et un parc éolien (zoom ci-dessus). (© agence Coüasnon).....	70
■ Photo 42 : Vue depuis les hauts d'Engoulevent (Langres-Plage) en direction de la ville de Langres qu'on aperçoit au milieu de la photo. (© agence Coüasnon).....	70
■ Photo 43 : Vue, en direction de Longeau-Percey, depuis la RD 67 sur la plaine animée de parcs éoliens à gauche et de face et de buttes témoins, à droite. (© agence Coüasnon).....	74
■ Photo 44 : Vue depuis Verseilles-le-Haut vers Verseilles-le-Bas, avec un parc éolien à l'horizon. (© agence Coüasnon).....	74
■ Photo 45 : Vue depuis le parc éolien du plateau de Langres situé sur les communes de Verseilles-le-Haut, Orcevaux et Brennes. (© agence Coüasnon).....	74
■ Photo 46 : On aperçoit, à droite, le bourg de Coiffy-le-Haut perché sur sa colline et dominant la vallée. (© agence Coüasnon).....	78
■ Photo 47 : Vue des collines et de la vallée de la Manse en contre-bas du hameau de Montesson (commune de Pierremont-sur-Amance). (© agence Coüasnon).....	78
■ Photo 48 : L'immense ouverture visuelle sur la plaine dans le secteur de Genevrières. (© agence Coüasnon).....	78
■ Photo 49 : Dans la traversée de la plaine du Bassigny, depuis la RD 417, on aperçoit, au fond, Damartin-sur-Meuse (© agence Coüasnon).....	82
■ Photo 50 : Les prémices du Bassigny vus depuis le belvédère de Montlandon (© agence Coüasnon).....	82

Annexe 5

CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES

